Familles rurales
Vivre mieux !

ASSOCIATION DE JONCHERY-SUR-VESLE ET ENVIRONS

Projet pédagogique 2026-2027

Club ados



Sommaire

I. Présentation socio-économique du territoire et de la structure.....1

a) Jonchery-sur-Vesle.....1

b) L'association Familles Rurales.....1

II. Le club ados.....2

a) L'équipe d'animation.....3

b) Le public adolescent et le rôle de l'animateur.....3

c) La vie quotidienne.....4

d) Les locaux.....5

III. Intentions et objectifs.....6

a) Les intentions.....6

b) Les objectifs.....6

IV. Évaluation.....9

a) Les critères d'évaluation.....9

b) Les outils d'évaluation.....9

I. Présentation socio-économique du territoire et de la structure

a) Jonchery-Sur-Vesle

Jonchery-sur-Vesle est une commune située dans le département de la Marne, en région Grand Est. Elle se trouve à environ 15 kilomètres à l'ouest de Reims et compte environ 1 815 habitants.

La commune s'inscrit dans un territoire rural et périurbain. De nombreuses familles habitent Jonchery-sur-Vesle mais également les communes environnantes. L'association Familles Rurales intervient ainsi au-delà de la seule commune de Jonchery-sur-Vesle, notamment à Vandeuil, Crugny et Rosnay.

La situation géographique de Jonchery-sur-Vesle, à proximité de Reims, permet aux habitants de bénéficier des services et activités proposés dans une ville plus importante tout en vivant dans un environnement rural. Cette situation contribue également à l'évolution des besoins des familles du territoire, notamment en matière d'accueil des enfants avant et après l'école, pendant la pause méridienne et durant les périodes de vacances.

Le territoire compte plusieurs communes rurales qui ne disposent pas toujours de structures permettant de répondre à l'ensemble des besoins des familles. L'association Familles Rurales de Jonchery-sur-Vesle et Environs joue donc un rôle important dans la mise en place et la continuité de services destinés aux enfants et aux familles.

b) L'association Familles Rurales

L'association Familles Rurales de Jonchery-sur-Vesle et Environs est une association loi 1901 à but non lucratif. Elle a été créée en 1990 par des parents qui souhaitaient trouver ensemble des solutions pour la garde de leurs enfants, aussi bien pendant les périodes scolaires que durant les vacances.

Depuis sa création, l'association s'est progressivement développée afin de répondre à l'évolution des besoins des familles du territoire. Elle intervient aujourd'hui dans différents domaines liés à l'enfance, à la jeunesse et aux services aux familles.

L'association compte aujourd'hui plus de 750 familles adhérentes, représentant plus de 1 000 enfants et adultes. Son activité s'étend à plusieurs communes du territoire. Cette évolution montre que les besoins des familles dépassent le cadre de la seule commune de Jonchery-sur-Vesle et que l'association constitue aujourd'hui un acteur important de la vie locale.

L'association est administrée par un conseil d'administration composé de 13 administrateurs bénévoles. Elle s'appuie également sur une équipe composée de professionnels permanents, de personnels temporaires et de bénévoles. Au total, elle compte 55 salariés permanents, représentant 38 équivalents temps plein.

Les différents services proposés par l'association Familles Rurales de Jonchery-Sur- Vesle sont :

La Maison service (France service, la poste et mondial relai)
La crèche
Le périscolaire
L'Accueil parents-enfants
Le club ados
L'accueil de loisirs
Le relais familles

Judo enfants et adultes
Gym douce adultes
Baby-gym
Fitness
Zumba
Aide aux devoirs
Evènements (chasse aux œufs, marché de Noël, kermesse des familles, …)

II. Le club ados

Nous accueillons au club ados les enfants âgés de 10 ans (CM2 à partir de janvier) à 17 ans.

Le club ados aura lieu tous **les mercredis de 14h00 à 17h00** et **les vendredis de 16h45 à 19h00** en périodes scolaire.
Et **une semaine de 14h00 à 17h00** à chaque vacances scolaires.
Nous organisons une sortie et une soirée par mois, parfois au-delà des horaires cités ci-dessus. L'inscription est obligatoire et une demande de participation financière est demandée selon le coût de la sortie ou de la soirée.

Un cahier d'émargement sera à remplir par le jeune dès son arrivée et son départ.

Le jeune n'est pas dans l'obligation de participer aux activités proposées. Il peut venir au club ados et faire ce qu'il souhaite (jeux de société, lecture, consoles…).

Des règles de vie seront créées avec les jeunes afin de permettre un bon fonctionnement au sein du club ados dans le respect, la communication et l'écoute. Il leurs sera également demandé, à chaque fin d'activité, de contribuer au nettoyage de la salle et de ranger après l'utilisation du matériel.

Les activités seront réalisées avec un maximum d'objets recyclés, nous pouvons donc vous solliciter pour la récupération de matériel divers.

A tour de rôle, le jeune devra ramener un goûter qui sera partagé avec l'ensemble du groupe. Cela permet de passer un moment convivial en partageant un même repas et de responsabiliser le jeune en charge de rapporter le goûter le jour correspondant à sa participation.

Un bar est à disposition dans le club ados. Deux verres de jus maximum seront proposés à chaque jeune au prix de 0.30 centimes par verre. L'eau est bien entendu à volonté et gratuite. Nous organiserons chaque semaine un cocktail créé et pensé par les jeunes, et chaque mois un smoothie avec fruits et légumes de saison.

a) L'équipe d'animation

Directrice / Directrice adjointe	Animatrices
GODAT Cyndie → Stagiaire BAFD **DUFOUR-MEYER Frédérique** → Stagiaire BAFD / Licence Sciences de l'éducation / BAFA / PSC1 / Etudiante en Master MEEF mention PIF	**COURROUX Trecy** → BAFA **YAOUANQ Barbara**

b) Le public adolescent et le rôle de l'animateur

L'adolescence est le début de l'âge adulte, c'est une transition, un moment de construction de l'identité et d'acquisition de l'autonomie. C'est également une période de vulnérabilité où le jeune est facilement influençable. Il a besoin de repères, d'écoute et d'attention mais il a également ce désir d'émancipation. Il se rebelle pour développer ses capacités d'analyse et son indépendance.

A travers le Club Ados, il lui sera proposé des activités basées sur ces besoins, notamment du sport et des activités ludiques. Cependant l'animateur a aussi un rôle pédagogique. Il est là pour l'accompagner, le guider et lui donner les informations utiles et nécessaires dans sa vie actuelle et dans sa vie future d'adulte. Il abordera des sujets de son quotidien comme l'alimentation, les loisirs, l'environnement… Également des sujets plus délicats comme les addictions, le harcèlement, les dangers qui l'entourent…

L'animateur lui permettra d'acquérir une bonne estime de lui, en le respectant, le valorisant et le responsabilisant. Il faudra lui permettre de faire face à ses propres choix et apprendre à décider de lui-même. Il sera acteur de son loisir.

Les jeunes de Jonchery-Sur-Vesle n'ont pas de difficulté au niveau mobilité, ils prennent facilement le train pour aller à Reims et profiter des activités de cette grande ville.
Ils sont plutôt respectueux, avec un bon niveau scolaire. Ils exercent pour la plupart d'entre eux, une ou plusieurs activités extrascolaires, artistiques ou sportives.
Certains adolescents se retrouvent dans la ville pour discuter entre eux, d'autres dans le parc à jouer avec un ballon ou même se promener. Enfin, beaucoup restent chez eux, font leurs devoirs, jouent aux jeux vidéo, regardent la télévision ou s'improvisent des activités intérieures ou extérieures. Beaucoup de jeunes se retrouvent sur le terrain multisports pour « jouer au football ».
Le rôle de l'animateur sera de leurs donner envie de participer et de venir au club ados.

c) La vie quotidienne

Tabac : il est interdit de fumer dans les locaux et dans l'enceinte du parc

L'interdiction de fumer y est renforcée sur un point :

- ✓ aucun emplacement ne peut être aménagé dans ces établissements pour les fumeurs – y compris pour les personnels adultes.

L'usage du tabac est donc **totalement interdit** pour les animateurs (comme pour les enfants !) dans les accueils collectifs de mineurs, l'interdiction n'étant plus liée à l'âge mais au lieu. (loi Evin du 10/01/1991 renforcée par le décret du 15/11/2006)

Sécurité des lieux

- ✓ L'animateur doit informer les jeunes des dangers.
- ✓ Il est à la charge du directeur de maitriser la sécurité des locaux et de la transmettre à son équipe pédagogique. Il détient, en sa possession, les protocoles de sécurité des lieux utilisés. Cependant, l'animateur devra vérifier avant la réalisation de son activité si le lieu ne présente aucune anomalie pouvant provoquer un accident.

Météo

- ✓ Attention au soleil, à l'orage, tenir compte des prévisions, consulter le tableau d'affichage obligatoire se trouvant dans le bureau.

Activités de fabrication

- ✓ L'animateur doit informer les jeunes des dangers de l'utilisation de l'outil ainsi que la manière de l'utiliser.
- ✓ Les outils doivent être adaptés aux jeunes.
- ✓ L'animateur doit conserver la vue sur les enfants lors de l'utilisation du matériel.
- ✓ L'activité doit se dérouler dans le calme.
- ✓ Il est interdit de faire brancher une prise électrique.
- ✓ Il est interdit de laisser un enfant se servir seul d'un appareil électrique.
- ✓ Il est interdit de faire réaliser un bain marie aux enfants.
- ✓ Il est interdit de faire sortir par les enfants les plats du four.
- ✓ Il interdit de se servir du cutter avec les enfants.

La trousse de secours

Les trousses de secours dans lesquelles vous devez trouver les éléments qui vous permettront d'apporter les premiers secours aux enfants. Vous devez la prendre à chaque sortie du centre : elle est obligatoire.

Registre d'infirmerie

La nature de chaque soin prodigué pendant l'accueil ou le séjour doit être inscrite **OBLIGATOIREMENT** dans le registre de soins. L'animateur y portera précisément la date et l'heure, le nom de l'enfant, la raison de son soin, la description complète du soin avec le nom des produits utilisés.
L'animateur devra donc communiquer chaque soir à la direction les soins effectués dans la journée. La direction vérifie régulièrement le registre.

Les médicaments

La direction prendra en charge les PAI, ainsi que les fiches sanitaires de liaison. Nous vous rappelons que vous n'êtes pas des médecins, aucun médicament ne peut être donné aux enfants sans la mise en place d'un PAI (protocole d'accueil individuel) Le nom de l'enfant doit figurer sur la boite de médicament contenant le médicament et la notice. Si vous constatez une anomalie chez un enfant : prévenir l'équipe de direction le plus rapidement possible : →Le bureau : 09.60.46.66.46

Conduite à tenir en cas d'accident

La démarche la plus urgente consiste bien sûr à prendre toutes les mesures d'assistance à personne en danger. Tout animateur titulaire du PSC1 a appris « les réflexes qui sauvent » : protéger, alerter, secourir.

- ✓ **Protéger :** c'est-à-dire tout mettre en œuvre pour qu'un accident plus grave ne survienne pas.
 Gérer le groupe d'enfants en les rassurant et en les éloignant.
 Attention : ne jamais abandonner le reste du groupe en portant assistance au blessé. C'est une des raisons pour lesquelles il est recommandé qu'il y ait toujours deux animateurs pour encadrer un groupe en sortie. Ne pas avoir peur de parler, à la victime d'abord pour s'assurer de son niveau de conscience, aux autres enfants pour les rassurer et éviter les phénomènes de panique incontrôlés.
- ✓ **Alerter :** Contacter le directeur de l'accueil.
 Si l'état de santé nécessite une urgence appeler le SAMU / 15 ou 112 / en se présentant, en fournissant ses coordonnées, en donnant des précisions sur les circonstances de l'accident, le nom, prénom et l'âge de la victime, sa localisation détaillée, le nombre de blessés, l'état apparent de la ou des victimes et les premiers gestes de secours effectués.
- ✓ **Secourir :** rester près de l'enfant, le couvrir, le rassurer. Ne lui donner ni à boire ni à manger.
 N'intervenez pas au-delà de vos compétences. Il faut garder son sang-froid et réfléchir avant d'agir.

INTERDICTION DE :

- ➢ Se servir de l'électricité autour d'un endroit contenant de l'eau (rallonge électrique dans la pataugeoire).
- ➢ Manipuler de l'essence, du white-spirit….
- ➢ Se servir de bouteilles, casseroles … comme moyen de stockage de produits.
- ➢ Laisser à la portée allumettes, briquets, produits dangereux, objets pointus, etc.…
- ➢ Faire réaliser un bain-marie aux enfants ou faire fondre des produits (cire, paraffine).

d) Les locaux

Nous disposons d'une salle réservée au club ados au sein du parc de Jonchery- Sur-Vesle, non loin de la Mairie.

Ils ont à disposition :

- ➢ Des consoles de jeux
- ➢ Une bibliothèque
- ➢ Un coin jeux de société
- ➢ Un coin bar (jus, eau, sirop)
- ➢ Un mini billard
- ➢ Un babyfoot
- ➢ Un coin fauteuil détente

Des tables et des chaises sont présentes ainsi que du matériel de papeterie et de récupération.

III. Intentions et objectifs

a) Les intentions

Les intentions doivent répondre aux besoins identifiés lors de l'analyse et être en lien avec les objectifs de l'association :

- Rendre les jeunes acteurs de leurs actions
- Permettre aux jeunes de s'épanouir dans leur environnement, de favoriser le lien social et renforcer les solidarités à travers des rencontres et des échanges
- Permettre l'ouverture vers les autres et l'extérieur
- Sensibiliser à la protection de l'environnement
- Permettre aux jeunes de se construire, de grandir et de développer sa personnalité dans la bienveillance, l'écoute, et la communication en apportant les supports nécessaires à son développement physique et psychologie

Apporter les notions de valeurs et de respect en montrant l'exemple et en instaurant un climat de confiance avec le jeune.

b) Les objectifs

Le club ados est axés sur 3 grands objectifs généraux.

1-Objectif général

Développer l'autonomie, la responsabilisation et la construction de soi

Objectifs intermédiaires

- Rendre le jeune responsable et autonome
- Développer l'éveil au sens critique, la capacité d'analyse et la recherche d'information
- Être capable de proposer des projets d'animation (activités et sorties)

Objectifs Opérationnels

- Permettre aux jeunes de prendre des décisions, de penser par soi- même, de s'affirmer et de soumettre ses idées
- Favoriser la prise d'initiative et la confiance en soi
- Susciter la curiosité et développer le sens de la créativité

- Responsabiliser les jeunes dans le choix de l'activité, sa préparation, son organisation et sa mise en place, afin de les rendre acteur de leurs loisirs

Actions d'animations :

- Instaurer ensemble des règles de vie et savoir les suivre sur la durée
- Leur permettre de choisir des activités en favorisant leur implication dans l'organisation de projet d'animation et en les guidant dans leurs choix
- Pourvoir aménager, décorer et entretenir un espace commun
- Fabriquer des objets utiles et de décoration afin de s'approprier leur espace de vie au sein du club ados
- Donner la possibilité de s'exercer au montage de projet et accompagner les jeunes dans leur réalisation
- Participer à l'éducation aux médias et aux différentes sources d'information
- Accompagner les jeunes afin de leur permettre de réfléchir, de délibérer et d'agir dans certains domaines de la vie sociale

2-Objectif général

Favoriser le « vivre ensemble » dans le respect de tous

Objectifs intermédiaires

- Développer la cohésion, la solidarité et la coopération au sein du groupe
- Favoriser la mise en valeur du patrimoine et de l'environnement (éco-citoyenneté)
- Favoriser les situations d'échanges et de rencontres entre les jeunes d'horizons différents et/ou intergénérationnels

Objectifs Opérationnels

- Être capable de s'entraider, de s'écouter et de se conseiller au cours des activités mais aussi dans les moments de vie commune
- Favoriser l'ouverture culturelle, artistique, sportive et environnementale
- Partager des moments de convivialité et développer le lien social
- Être capable de coopérer en équipe que ce soit à travers le sport, de l'organisation et la réalisation de projet mais aussi durant les sorties et activités

Actions d'animations :

- Permettre l'accès aux savoirs et aux savoir-faire par des rencontres où tous pourront échanger dans le respect de la parole de chacun
- Pratiquer des sports collectifs et des activités coopératives
- Proposer des sorties culturelles, artistiques et historiques

- Favoriser la communication au sein du groupe en proposant des échanges et des débats
- Valoriser leur engagement et leur investissement
- Favoriser le respect d'autrui, du matériel, des locaux et de l'environnement
- Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté
- Réalisation de projets de récupération et création avec des matériaux recyclables

3-Objectif général

Sensibiliser au bien-être et à la santé

Objectifs intermédiaires

- Être capable d'avoir une bonne hygiène de vie à travers la pratique d'une activité sportive et une alimentation équilibrée
- Prendre conscience des dangers des addictions dues à des substances et appréhender les nouvelles addictions comportementales
- Développer la compréhension face au harcèlement moral et/ou physique

Objectifs Opérationnels

- Être capable de se nourrir sainement et pratiquer un sport
- Être capable d'identifier les différents dangers comme l'alcool, le tabac, la drogue… Mais également les dépendances psychologiques comme les réseaux sociaux, des relations toxiques, les jeux etc.
- Apprendre à se protéger et communiquer face au harcèlement
- Développer sa capacité de jugement, de remise en question et savoir s'orienter vers des professionnels compétents

Actions d'animations :

- Conception de menus
- Jeux sportifs individuels et collectifs
- S'échauffer avant chaque activité physique et sportive et s'étirer à la fin de la séance de sport
- Informer sur les bonnes pratiques sportives et apprendre à identifier les besoins nutritifs et physiologique de son corps
- Cuisiner ensemble et découvrir les bienfaits des différents aliments et comment les associer
- Mise à disposition de documentation
- Conférence « bien se nourrir à l'adolescence »
- Informer et proposer des projets de prévention des conduites à risques, intervention de spécialistes

dans les addictions aux nouvelles technologies (internet, réseaux sociaux, téléphone portable, cyberdépendance…)

- Favoriser les débats et proposer des jeux de rôles sur les différents types d'harcèlements (scolaire, cyberharcèlement, social…)

IV. Evaluation

Afin de vérifier si l'accueil répond aux objectifs fixés, des critères ainsi que des outils d'évaluations sont mis en place.

a) Les critères d'évaluation

Quelques critères d'évaluation au regard de nos objectifs :

- Les adolescents participent volontairement aux activités, et semblent motivés par la programmation proposée.
- Les activités proposées sont diverses et variées, avec pour objectif le partage et la découverte.
- Les adolescents s'impliquent dans le fonctionnement de leur club ados.
- Un maximum de projet est proposé par les adolescents.
- Chaque adolescent peut exprimer ses opinions et ses idées librement.
- Les relations sont calmes, détendues, dans un esprit de partage.
- Une progression est mesurable sur l'autonomie et la responsabilisation
- Le matériel est utilisé correctement.
- Les lieux sont propres, rangés, et respectés.
- Les familles sont tenues informés du fonctionnement, des projets et des sorties.
- Des partenariats voient le jour localement, ou à plus grande échelle

b) Les outils d'évaluation

Un bilan sera établi entre chaque vacances scolaires, pour permettre de voir les points à améliorer, et les actions à modifier, maintenir, ou transformer.

Les temps d'échange réguliers entre les jeunes et la responsable permettront de connaitre le ressenti des jeunes, afin de réguler au mieux le fonctionnement.

Les échanges avec les parents pourront être aussi un appui important pour améliorer les actions menées.

Une fiche suivie sera faite après chaque animation par l'animatrice.

Une boîte a idée et émotions pourra être mis en place ce qui permettra au jeune de proposé des idées et d'exprimer, dans l'anonymat s'il le souhaite, ces émotions et ainsi nous permettre une évaluation plus individuelle.